

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 4 (1866)
Heft: 12

Artikel: Lausanne : études inédites
Autor: Blavignac, John
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178811>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

souvent qu'à son tour. La victime s'adresse à l'autorité compétente, pour obtenir au moins que le chien soit abattu. Le magistrat a déclaré que l'animal serait tué.... s'il recommence!

Ceci nous remet en mémoire un fait tout analogue, que nous avons trouvé dans un vénérable manuscrit, journal d'un bon bourgeois transjurannais, rapportant en son style naïf les faits et gestes de son temps et de sa ville bien-aimée. Voici ce que nous y lisons :

« Environ le commencement de février, fût mordu et grandement endommagé le bras de Jehan, fils d'honorable François Desgranges, bourgeois de cette ville, ayant résidence non loin de l'église en St-Germain, et cette mordure advint d'un grand chien à Claude Puet, tenancier des terres d'icelui. Sur quoi dit Jehan s'en alla tout sanguinolant par devers Monsieur le baillif pour lui conter son cas, ce que voyant et ouïssant, le sus dit baillif, homme de bonne fame et grande prudence, pour lors lui répartit : Retournes en ta maison et sois d'or en quiétude, pour ce que je vais faire assavoir à ton tenancier qu'à la première remordure faite en ta personne par dents de son chien, j'aviserai notre maître de voierie qu'il ait à occire la bête! »

Comme c'est rassurant, pas vrai?

Lausanne. — Etudes inédites ¹.

IV.

Le verbe *aghillier*, *aguiller* ou *aguellhi*, qui signifie placer d'une manière plus ou moins hasardeuse sur un point élevé, peu abordable, est un mot qui, de sa nature, appartient bien, ainsi que ses nombreux congénères, à une contrée au sol accidenté, aux montagnes ardues, aux pics inaccessibles.

Nous croyons que ce terme remonte à une très haute antiquité; nous pensons l'avoir reconnu à l'état de composant dans les noms de deux localités célèbres de notre pays.

Le premier nom de Saint-Maurice, en Vallais, fut *Agaune*, que, pour écrire correctement, il faut orthographier AGHÔNE, mot qui signifie littéralement : *placé, fixé, perché sur*, ou *au-dessus de l'eau abondante et rapide*. Rien ne convient mieux que ce nom à l'emplacement où s'élève encore la bourgade qui a succédé à la ville antique.

Le château de *Chillon*, ce représentant solide et permanent des frêles habitations lacustres qui apparaissent à l'aurore de notre histoire, porte un nom qui, au premier coup-d'œil, paraît assez difficile à rétablir et à interpréter.

Toutefois, considérant qu'en 1218, on écrivait *Gillum* et *Zillium*, qu'en 1256, on trouve *Chilione*; on arrive assez naturellement à GHILLON ou GILLON, aphérèse d'AGHILLON ou AGILLONE, mots dont le sens est : *placé, fixé, perché sur*, ou *au-dessus de l'eau tranquille*. Nul ne contestera la justesse du choix d'un nom

qui, en lui-même, renferme une définition aussi satisfaisante.

Les sources de l'Aubonne sortent de puits ou réservoirs naturels, constituant un phénomène assez singulier, qu'on retrouve toutefois en Sicile, en Crimée et ailleurs.

Ce qui est important pour nous, c'est le nom de bons, que donnent à ces réservoirs, les habitants des localités voisines.

BON signifiait donc réservoir dans la vieille langue.

Chose curieuse, le mot *bon* a laissé, dans toute la Suisse romande, le verbe BON-NER; *combuger*, comme dit l'Académie; c'est-à-dire, faire gonfler dans un réservoir d'eau un vase en douves que l'action du soleil a desséché et disjoint, en un mot, que la sécheresse a *égrillé*.

DIVONNE est un nom de lieu fort connu. L'établissement thermal du Pays de Gex, qui le porte, n'a pas besoin d'éloges.

Le premier nom de la ville de Cahors, dans le département du Lot, fut DIVONA.

Au quatrième siècle, le poète Ausone a chanté la source de DIVONNE, près de Bordeaux; il nous apprend que, dans la langue nationale, ce nom signifiait : *source des Dieux, source divine*.

Un village du canton de Genève porte le nom d'ON-NEX, littéralement : *sans eau*; aujourd'hui encore, à l'aide d'une puissante machine, on s'efforce d'y faire monter celles du Rhône.

NEX est une forme de négation dont les analogues se trouvent en latin, en allemand, en breton, en anglais, en italien et dans tous les patois français.

NAZ est une variante. Plusieurs villages, petits et chétifs, n'ont pas d'autre nom. D'autres variantes de la négation se rencontrent dans les noms de lieux : *Onay, Oneix, Onnairi, Onnet, Onneux, Onnoz*, assez fréquents en France.

D'antiques traditions nous apprennent qu'un jour le dieu Ouodan, en courroux, se montra sur le Rhône, tenant une lame de diamant et un globe d'or.

Il s'écria : *Rigon haiouassou! Fleuve, soulève-toi!*

Docile, le courant s'enfla, s'éleva, bondit hors de ses limites et ruina tout, du pied des monts jusqu'à la mer.

Cette légende a de l'importance.

Elle nous montre le mot RIGON, synonyme de *fleuve*; il faut prononcer RIGONE, tout comme on prononce encore RHONE la dérivation altérée du mot antique.

SAGON ou plutôt SAGONE, équivalait à notre mot *rivière*. Le nom de la SAONE est là pour le prouver.

Remarquez l'analogie de la filiation de ce terme avec notre hypothèse sur le nom primitif du Rhône. Encore à l'époque romaine, un marbre antique en est la preuve, la Saône portait le nom de SAGONA.

Voilà donc sept termes : *aghone, ghillon, bon, divonne, onnex, rigone* et *sagone*, dans lesquelles la présence du mot ON ou de ses dérivés, avec le sens d'*eau*, nous paraît bien justifiée; au lieu de sept, nous pourrions en donner sept cents, dans lesquels le même radical est accompagné d'une modification dont le sens,

¹. Nous nous empressons de rectifier deux fautes qui nous ont échappé en corrigeant les épreuves du précédent article de M. Blavignac : 1^{re} colonne, ligne 10^{me}, lisez *pompe* orientale. — 2^{me} colonne, ligne 13^{me}, lisez des bords de la *Seine*.

perdu au premier coup-d'œil, arrive assez souvent, sous la double pression de la syntaxe et de l'analyse, à reparaître avec sa valeur primitive.

La lettre o domine dans notre idiôme antique, les diphthongues où elle se trouve y sont aimées : *ouâbble*, clématite ; *ouaffâ*, place pleine de boue profonde et peu épaisse ; *aouah !* sorte d'interjection marquant l'incrédulité ; *tabaourraz*, fromage dur, maigre et mauvais ; *tiaouch mon fond !* exclamation des jeunes baigneurs ; *nouâ*, noir ; *ouai*, aujourd'hui et oui ; *écouairu*, écu-reuil ; *pouai*, porc ; *prouâne*, pivoine ; *ouârgue* ou *ouârme*, variété du sapin ; *aouch*, hurra ; *ouêpe*, guêpe ; *paouire*, pavé, *bouis*, buis ; *houit*, huit, etc.

L'emploi des consonnes rudes et liquides n'entre pas dans l'esprit de la langue essentiellement aspirée et gutturale, etc. Dans la vallée de Bagnes, l'L n'est pas encore connue : VOHAI-VO HO MURÉ : *voulez-vous le mulet*, est un exemple frappant du fait.

Les Vaudois qui possèdent bien l'accent national ont horreur de la lettre R à la fin des mots. Rien ne saurait l'empêcher de prononcer : *accapareu*, *amou*, *bonjou ! bonheu*, *buveu*, *enco* ou *onco* (encore), *entrepreneu*, *fleu*, *tapageu*, etc.

Le c dur des Franks et les lettres analogues leur répugnent également, et, qui voudra bien parler avec eux dira : *thiui*, cuir ; *thiulotte*, culotte ; *bouthiet*, bouquet ; *lithieu*, liqueur, etc., etc., si l'on chicane l'interlocuteur sur son accent, il répondra, non qu'il a du cœur, mais bien qu'il a du *thieu*.

Comme nous ne voulons pas vous faire un traité de linguistique, permettez-nous de nous arrêter.

La belle diphthongue ois, qui nous appartient si bien, a résisté, et aux Médieis, qui ne savaient la prononcer, et à Voltaire qui, presque tout puissant à Lausanne, voulait à toute force substituer *Lausannais* à *Lausannois*.

Vaudais est bien connu ; c'est un vilain mot qui signifie sorcier et dont nul Vaudois ne voudra jamais. On peut le laisser à la VAUDAIRE, cette sorcière fille d'Éole, dont les exploits ne sont que trop connus à la tête du lac.

Dans notre premier article, nous avons dit la valeur des composés SON et SONNE ; les études que nous avons faites dès lors nous ont confirmé dans notre opinion et nous maintenons que la véritable signification de *Lausanne*, ou *Losonne*, est bien : CITÉ DU LAC ; CITÉ DU LAC TRÈS GRAND ; CITÉ DE LA MER ; car, nous l'avons dit, notre beau lac fut une mer pour l'antiquité et pour une bonne partie du moyen-âge.

(Reproduction interdite). JOHN BLAVIGNAC.

Coumein l'onellio Phelippe se au soreler.

L'onellio Phelippe démaurâvé au Tzal-ai-Bâu ; sêde-vos iô lé ? Vo lei ai petître z'u éta à n'a partia dé cramma, câ on lei allavé prau dein lo teimps. Mâ vè tot lo drai vos lo dere. Vos sêde prau lo tzemin dau Man que s'ein va contre Cudzy et l'Abbaï dé Monthé-rond ; eh bin ! quand vos ité vè lo bou de Fliaudzire,

né faut pas allâ drai ein lêvein, vos faut einfatâ lo tze-min de draite que s'ein va feri, pè lé bous dau Man, drai contre lo Tzal-ai-Bâu.

Ora sêde-vos iô lé ?

On iadzo dan, l'êtâi, que crâyo, pè vè l'annâie, dé la misère, l'onellio Phelippe sê de dinse : — « Ne sê pas que lei a per ci étrabllio, vaique dou modzon que mé san crêva sti an ; faut que lei ôssé ôquié, o que lo diabllio s'ein méellié. Françoisé, te foudrai prau allâ queri lo maidzo, vaique la Dzaille que ne va rein bin, n'a dza rin volliu medzi hier. »

Et lo maidzo, que s'einteindâi prau ai bité, quand bin mândzivé lé dzein, vouaita la Dzaille dévânt et derrai, et ne sut pas trâu que dere.

— Crâyo pas que l'ôssé grand-mô so dese ; baillilai pî dau thé suisse et à baïre trobllio ; lé on bocon étzaudâie.

Mâ tō cein ne lai fe pâ mé que ma chôqua, et la pourra Dzaille alla adî pe mô.

Quand s'ein vegne que ne suran pe rein que lei fêre, la Françoisé de dinse à l'onellio Phelippe : — « Mâ se n'allâvein vè Rebllet ; elliau de la Cason dian que l'a détzerâ l'étrabllio à Daniet à Pierro ; que sâ-t-on bin pou se n'é pas tzerâ lo noutro !

— Bah ! que te m'einnoûie avoué ton Rebllet ! Quand ie t'ouïo, n'é pas mé sorcier que lo tzat. »

L'onellio Phelippe ne crayai pas âi sorciers, mâ la Françoisé lo reïssa tant, que faillie fêre à veni Rebllet. Mâ l'onellio Phelippe sê peinsa d'inse : Rein ne gravé que vigné, vu prau vère cein que sâ. Vaique Rebllet qu'arrevé avoué son bâton dé câudra et que va vère lé bité. — Ne va rein bein pè ce, so dese ; vos an djuî on to ; lé lo mîmo affère que vè Daniet à Pierrot, vos an verouna decé delé, à vouâiti dein lé retzé, à cheintre, lo fein et à rebouilli perque bâ avoué son bâton de câudra.

— N'ossidé couson, avoué dix écus vos volliai vos ein teri. Mâ n'ein faut parlâ à nion, oùde-vos ? Sé prau que lei a. Vos an eincrota à n'on cârro dei satzets que fan à crêva lé bité. Vu prau lé trovâ, lé satzets. N'ossidé couson ; mâ l'é trau né por ora, mé faut reveni déman.

La tanta Françoisé crayâi tot ; mâ l'onellio Phelippe ne desâi rein, volliâve vère.

Lo leindéman, dé boun'haura, Rebllet eintre à l'étrabllio avoué l'onellio Phelippe et la tanta Françoisé que remëssivé pé dévânt l'ottô. Rebllet alla drei au fond dé l'étrabllio, et quand lu guegni un bocon vè lo carro ai fâye, coumeinça à remoua n'a pierra d'au pavé et à crosa avoué la petze. L'onellio Phelippe, sein avâi l'ai de vouâiti, guegnivé dé ti sé gé, et quand lo crâu fut on pou prévon, s'apêcut que noutron sorcier laïssivé corre on petit satzet, dé sa mandze d'habit dein lo crâu. Iô noutron Rebllet l'u se n'affère. — Ah ! lo vâudâi ; te lé vu bailli té petits satzets !... Et té lei bailla 'na ramenâie que lo Rebllet s'ein é sovegno tota sa via, et dé sein lo pas que s'é pequa méelliâ de fêre au sorcier. Sein compta que la Françoisé lei corré onco apri tot avau lo prâ, avoué sa remësse : — Lo melebaugro ! revint lei pî avoué té satzets ! — Io ne lei é pas revegnu, coumein vo paudé crâire.

N'éte pas veré, oreindrai, que se lei avâi z'u, dein